

4141. « roi Henri, qui sont mauvaises et trop dures pour nous<sup>1</sup>. » Mais, comme si elle eût rougi de ses aïeux maternels et renié sa descendance anglo-saxonne, Mathilde s'irrita de cette requête, traita d'insolents ceux qui osaient la lui adresser, et proféra contre eux de grandes menaces. Blessés au fond du cœur, mais dissimulant leur peine, les bourgeois retournèrent à leur salle de conseil<sup>2</sup>, où les Normands, devenus moins ombrageux, leur permettaient alors de s'assembler pour faire entre eux, de gré à gré, la répartition des tailles; car le gouvernement avait pris la coutume d'imposer les villes en masse, sans s'occuper de la manière dont l'impôt serait rempli par les contributions individuelles.

La reine Mathilde attendait en pleine sécurité, soit dans la tour du Conquérant, soit dans le nouveau palais de Guillaume-le-Roux, à Westminster, que les députés des habitants vissent lui offrir à genoux les sacs d'or qu'elle avait demandés, quand tout à coup les cloches de la ville sonnèrent l'alarme : une grande foule se répandit dans les rues et sur les places<sup>3</sup>. De chaque maison sortait un homme armé du premier instrument de combat qu'il avait trouvé sous sa main. Un ancien auteur compare la multitude qui s'amassait en tumulte aux abeilles sortant de la ruche<sup>4</sup>. La reine et ses barons normands et angevins, se voyant surpris et n'osant risquer, dans des rues étroites et tortueuses, un combat où la supériorité de l'armure et la

<sup>1</sup> Ut leges eis regis Edwardi observare liceret, quia optimæ erant, non patris sui Henrici, quia graves erant. (Florent. Wigorn. chron. continuat., p. 677.)

<sup>2</sup> Tristes et inexpectati ad sua discessere. (Gesta Stephani regis, loc. supr. cit.)

<sup>3</sup> Cum ergo comitissa... præstolaretur, omnis civitas sonantibus ubique campanis... (Ibid., p. 935.)

<sup>4</sup> Quasi frequentissima ex apium alveariis examina. (Ibid.)

science militaire ne pouvaient être d'aucun usage, montèrent promptement à cheval et s'enfuirent<sup>1</sup>. Ils avaient à peine passé les dernières maisons du faubourg, qu'une troupe d'Anglais, accourus vers leurs logements, en brisa les portes, et, ne les y trouvant point, pilla tout ce qu'ils avaient laissé<sup>2</sup>. La reine galopait sur la route d'Oxford avec ses barons et ses chevaliers; de distance en distance, quelque'un d'entre eux se détachait du cortège pour s'enfuir plus sûrement tout seul par des chemins de traverse et des sentiers détournés<sup>3</sup>; elle entra dans Oxford avec son frère, le comte de Gloucester, et le petit nombre de ceux qui avaient choisi cette route comme la plus sûre, ou qui avaient oublié leur propre danger pour le sien<sup>4</sup>.

En réalité, ce danger était peu de chose; car les habitants de Londres, satisfaits d'avoir chassé de leurs murs la nouvelle reine d'Angleterre, ne se mirent point à la poursuivre. Leur soulèvement, né d'un accès d'indignation, sans projet conçu d'avance, sans liaison avec d'autres mouvements, n'était point le premier acte d'une insurrection nationale. L'expulsion de Mathilde et de ses adhérents ne tourna point au profit du peuple anglais, mais des partisans du roi Etienne. Ceux-ci rentrèrent bientôt à Londres, occupèrent la Cité et la garnirent de leurs troupes, sous couleur d'alliance avec les citoyens<sup>5</sup>. L'épouse du roi prisonnier se rendit à Londres et y établit ses quartiers; tout ce qu'obtinent alors les bourgeois, ce fut d'être enrégimentés au nombre de mille hommes, portant le casque et le haubert,

4141  
à  
4142.

<sup>1</sup> Cursatiles ascensi equos... (Ibid.)

<sup>2</sup> Vix antemurales civitatis domos fugiendo liquissent. (Ibid.)

<sup>3</sup> Variarumque viarum diversiclinia subeuntes. (Ibid.)

<sup>4</sup> Aliisque baronibus perpauca quibus præcipue fugiendi opportunitas illo aptius dirigebatur. (Ibid.)

<sup>5</sup> Ibid.

1141 parmi les troupes qui se rassemblèrent au nom d'Étienne,  
à et de servir, comme auxiliaires des Normands, sous Guil-  
1142. laume et Roger de la Chesnaye<sup>1</sup>.

L'évêque de Winchester, voyant le parti de son frère reprendre ainsi quelque force, déserta le parti contraire, et se déclara de nouveau pour le prisonnier de Bristol; il arbora la bannière du roi sur le château de Winchester et sur sa maison épiscopale, qu'il avait fortifiée et crénelée comme un château<sup>2</sup>. Robert de Glocester et les partisans de Mathilde vinrent en faire le siège. La garnison du château, bâti au milieu de la ville, mit le feu aux maisons pour gêner les assiégeants; et, pendant ce temps, l'armée de Londres, attaquant ces derniers à l'improviste, les obligea de se retrancher dans les églises, qu'on incendia pour les en faire sortir<sup>3</sup>. Robert de Glocester fut fait prisonnier, et ceux qui le suivaient se dispersèrent. Barons et chevaliers jetèrent leurs armes, et, marchant à pied pour n'être point reconnus, traversèrent, sous de faux noms, les villes et les villages<sup>4</sup>. Mais, outre les partisans du roi qui les serraient de près, ils trouvèrent sur leur chemin d'autres ennemis, les paysans saxons, acharnés contre eux dans leur déroute, comme naguère ils l'avaient été contre la faction opposée<sup>5</sup>; ils arrêtaient ces fiers Normands, que, malgré leurs efforts pour se déguiser, on reconnaissait au langage, et les faisaient courir devant eux à grands coups de fouet<sup>6</sup>. L'ar-

<sup>1</sup> Mille cum galeis et loriceis ornatissime instructi. (Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 986.)

<sup>2</sup> Domum... quam ad instar castelli fortiter et inexpugnabiliter firmarat. (Ibid.)

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Omnibus militandi abjectis insigniis, pedites et inhonori nomen suum et fugam mentiebantur. (Ibid., p. 957.)

<sup>5</sup> In manus rusticorum incidentes. (Ibid.)

<sup>6</sup> Dirissimis flagris atterebantur. (Ibid.)

chevêque de Canterbury, d'autres évêques et nombre de seigneurs, furent maltraités de la sorte et dépouillés de tous leurs habits<sup>1</sup>. Ainsi, cette guerre fut à la fois pour les Anglais de race un sujet de misère et de joie, de cette joie frénétique qu'on éprouve au milieu de la souffrance, en rendant le mal pour le mal. Le petit-fils d'un homme mort à Hastings se voyait maître de la vie d'un baron ou d'un prélat normand, et les Anglaises qui tournaient le fuseau au service des hautes dames normandes, riaient d'entendre raconter les souffrances de la reine Mathilde à son départ d'Oxford, comment elle s'était enfuie avec trois chevaliers, la nuit à pied, par la neige, et comment elle avait passé, en grande alarme, près des postes ennemis, tremblante au moindre bruit d'hommes et de chevaux ou à la voix des sentinelles<sup>2</sup>.

Peu de temps après que le frère de Mathilde, Robert, comte de Glocester, eut été fait prisonnier, les deux partis conclurent un accord, par lequel le roi et le comte furent rendus l'un pour l'autre, de manière que la dispute revint à ses premiers termes<sup>3</sup>. Étienne sortit de la tour de Bristol, et reprit l'exercice de la royauté; son gouvernement s'étendit alors sur la portion du pays où dominaient ses partisans, c'est-à-dire sur les provinces du centre et de l'est de l'Angleterre. Quant à la Normandie, aucun de ses ordres n'y parvint; car, durant sa captivité, tout le pays s'était rendu au comte Geoffroi, mari de Mathilde, lequel, peu de temps après, du consentement des Normands, céda à son

<sup>1</sup> Equis quoque et vestibus ab istis captis, ab illis horrende abstractis (Ibid.)

<sup>2</sup> Tribus prudentis ingenii se comitantibus militibus, e castello noctu egreditur, perque nivem et gelu... hinc cornicinum stridore, inde ululantium in altum clamore... (Ibid., p. 959.)

<sup>3</sup> Ad priorem dissensionis punctum. (Ibid.)

1148. fils aîné Henri le titre de duc de Normandie<sup>1</sup>. Le parti d'Étienne perdit ainsi l'espérance de se recruter outre-mer; mais comme il était maître des côtes, il eut le moyen d'empêcher que de semblables renforts ne parvinssent à ses adversaires, resserrés dans la contrée de l'ouest. Leur seule ressource fut de solder des corps de Gallois, qui, bien que mal armés, arrêtaient quelque temps par leur bravoure et leur tactique bizarre la marche des partisans du roi<sup>2</sup>.

1153. Pendant que la lutte se prolongeait assez mollement de part et d'autre, Henri, fils de Mathilde, parti de Normandie avec une petite armée, réussit à débarquer en Angleterre. Au premier bruit de son arrivée, beaucoup de gens commencèrent à abandonner la cause d'Étienne; mais, dès qu'ils apprirent que Henri n'avait que peu de monde et peu d'argent, beaucoup revinrent au roi, et la désertion s'arrêta<sup>3</sup>. La guerre se poursuivit sous le même aspect qu'auparavant; il y eut des châteaux pris et repris, des villes pillées et brûlées. Les Anglais, fuyant de leur maisons par force ou par crainte, allaient bâtir de petites cabanes sous les murs des églises; mais ils ne tardaient pas à en être expulsés par l'un ou l'autre parti, qui transformait l'église en forteresse, crénelait le haut des tours et y braquait ses machines de guerre<sup>4</sup>.

Le fils unique du roi Étienne, nommé Eustache, qui

<sup>1</sup> Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 98, ed. Hearne.

<sup>2</sup> Crudelemque et indomitum pedestris multitudinis, Walsensium scilicet... aggregavit exercitum. (Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 965.)

<sup>3</sup> Ibid., p. 973. — Gervas. Cantuar. chron., apud hist. angl. Script., t. II, col. 1366, ed. Selden.

<sup>4</sup> Alii circa templa, sp̄e videlicet se contutandi, humilia contextentes tuguria... (Gesta Stephani regis, apud Script. rer. normann., p. 964.) — De turri unde dulces et imbelles audierant tintinnabulorum monitus, nunc balistas erigi... (Ibid., p. 954.)

s'était plus d'une fois signalé par son courage, mourut, 1153. après avoir pillé un domaine consacré à saint Edmund, roi et martyr; sa mort fut, selon les Anglais de naissance, la suite de l'outrage qu'Eustache avait osé faire à ce saint de race anglaise<sup>1</sup>. Étienne, n'ayant plus de fils auquel il pût désirer de transmettre la royauté, fit alors proposer à Henri d'Anjou, son rival, de terminer la guerre par un accord; il demandait que les Normands d'Angleterre et du continent le laissassent régner en paix durant sa vie, à condition qu'après lui le fils de Mathilde serait roi. Les Normands y consentirent, et la paix fut rétablie. La teneur du traité, juré par les évêques, les comtes, les barons et les chevaliers des deux partis, s'offre sous deux faces très-différentes dans les historiens du temps, selon la faction qu'ils favorisent. Les uns disent que le roi Étienne adopta Henri pour son fils, et, qu'en vertu de cet acte préalable, les seigneurs jurèrent de donner en héritage au fils adoptif le royaume de son père<sup>2</sup>; d'autres, au contraire, prétendent que le roi reconnut positivement le droit héréditaire du fils de Mathilde sur le royaume, et qu'en retour ce dernier lui octroya bénévolement de régner le reste de sa vie<sup>3</sup>. Ainsi des contemporains, également dignes de foi, font provenir de deux principes entièrement opposés la légitimité qu'ils accordent au petit-fils de Henri I<sup>er</sup>. Lesquels doit-on croire en cela? Ni les uns, ni les autres; et la vérité est que les mêmes barons qui avaient élu Étienne malgré le serment prêté à Mathilde, qui ensuite élurent Mathilde malgré le

<sup>1</sup> Chron. normann., apud Script. rer. normann., p. 989.

<sup>2</sup> Et rex quidem ducem adoptans in filium, eum solemniter successorem proprium declaravit. (Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 102, ed. Hearne.)

<sup>3</sup> Rex... recognovit... hereditarium jus quod dux Henricus habebat in regno Angliæ, et dux benigne concessit ut rex tota vita sua, si vellet, regnum teneret. (Chron. normann., apud Script. rer. normann., p. 989.)

4453 serment prêté à Étienne par un nouvel acte de volonté, désignèrent, pour succéder à Étienne, le fils de Mathilde, et non sa mère : de cette volonté toute-puissante dérivait la légitimité royale<sup>1</sup>.

4452  
à  
4453. Peu de temps avant son expédition en Angleterre, Henri avait pris pour femme l'épouse divorcée du roi de France, Éléonore ou Aliénor, ou plus familièrement Aanor, fille de Guillaume, comte de Poitou et duc d'Aquitaine, c'est-à-dire souverain de toute la côte occidentale de la Gaule, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au pied des Pyrénées<sup>2</sup>. Suivant les usages de ce pays, Éléonore y jouissait de tout le pouvoir qu'avait exercé son père; et, de plus, son mari, quoique étranger, pouvait entrer avec elle en partage de la souveraineté. Le roi Louis VII eut ce privilège tant qu'il resta uni à la fille du comte Guillaume, et il entretint des officiers et des garnisons dans les villes de l'Aquitaine; mais, aussitôt qu'il l'eut répudiée, il lui fallut rappeler ses sénéchaux et ses hommes d'armes<sup>3</sup>. Ce fut en Palestine, où Éléonore avait suivi son mari partant pour la croisade, que leur mésintelligence éclata. Persuadé, soit à tort, soit à raison, que la reine le trompait pour un jeune Sarrasin, Louis sollicita et obtint le divorce refusé par l'église aux gens du peuple, mais souvent accordé aux princes<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Sciat is quod ego rex Stephanus Henricum ducem Normanniæ post me successorem regni Angliæ, et hæredem meum jure hæreditario constitui, et sic ei et hæredibus suis regnum Angliæ donavi et confirmavi. (Instrumentum pacis; Chron. Johan. Bromton, apud hist. angl. Script., t. I, col. 4037, ed. Selden.)

<sup>2</sup> Guilielm. Neubrig., De reb. anglie., p. 405, ed. Hearne. — Script. rer. gallic. et francic., t. XIV, p. 44, note a, ad calc. pag.

<sup>3</sup> Munitiones removet, gentes suas exinde reducit. (Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.)

<sup>4</sup> Noluit eam... ulterius uxorem habere. (Hist. Ludovici VII, ibid., p. 427.) — Uxorem suam repudiat. (Chron. turon., loc. supr. cit.)

Il se tint, à Beaugency-sur-Loire, un concile devant lequel la reine de France fut obligée de comparaître. L'évêque qui portait la parole comme accusateur annonça que le roi demandait le divorce, « parce qu'il ne se fiait point en sa femme, et jamais ne serait assuré de la lignée qui vien-  
« dra d'elle<sup>1</sup>. » Le concile passa outre sur cette scandaleuse requête, et déclara le mariage nul sous prétexte de parenté, s'apercevant un peu tard qu'Éléonore était cousine de son mari à l'un des degrés prohibés<sup>2</sup>. L'épouse répudiée se mit en route pour retourner dans son pays, et s'arrêta quelque temps à Blois. Durant son séjour dans cette ville, Thibaut, comte de Blois, tâcha de lui plaire et d'obtenir sa main. Indigné du refus qu'il essuya, le comte résolut de retenir en prison dans son château la duchesse d'Aquitaine<sup>3</sup>, et même de l'y épouser de force, comme s'exprime un vieil historien<sup>4</sup>. Elle soupçonna ce mauvais dessein, et, partant de nuit, descendit la Loire jusqu'à Tours, ville qui faisait alors partie du comté d'Anjou. Au bruit de son arrivée, le second fils du comte d'Anjou et de l'impératrice Mathilde, nommé Geoffroy, épris du même désir que Thibaut de Blois, vint se placer en embuscade à un port de la Creuse, qu'on appelait le *Port de Piles*, sur la limite commune du Poitou et de la Touraine, pour arrêter le cortège de la duchesse, l'enlever elle-même et l'épouser<sup>5</sup>; mais Éléonore, dit l'historien, en fut avertie par son bon ange,

4452  
à  
4453.

<sup>1</sup> De Potter, l'Esprit de l'Église, t. VI, p. 33.

<sup>2</sup> Quod inter ipsum et reginam Alienoridem... linea consanguinitatis erat. (Hist. Ludovici VII, apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 427.)

<sup>3</sup> Chron. turon., ibid., p. 474.

<sup>4</sup> Eam per vim nubere sibi volente. (Ibid.)

<sup>5</sup> Cum... ipsam in uxorem ducere et apud portum de *Piles* rapere voluisset. (Ibid.)

1152 et prit subitement un autre chemin pour aller à Poitiers<sup>1</sup>.  
à  
1153. C'est là que Henri, fils aîné de Mathilde et du comte d'Anjou, plus courtois que son frère, se rendit pour solliciter l'amour de la fille des ducs d'Aquitaine. Il fut agréé, conduisit sa nouvelle épouse en Normandie, et envoya dans les cités de la Gaule méridionale des baillis, des justiciers et des hommes d'armes normands. Au titre de duc de Normandie il joignit dès lors ceux de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou<sup>2</sup>; et, son père ayant déjà l'Anjou et la Touraine, leur souveraineté s'étendait sur toute la partie occidentale de la Gaule, entre la Somme et les Pyrénées, à l'exception de la pointe de Bretagne. Les terres du roi de France, bornées par la Loire, la Saône et la Meuse, étaient loin d'avoir une pareille étendue. Ce roi s' alarma de voir s'accroître à un tel point la puissance normande, rivale de la sienne depuis sa naissance, et encore plus depuis la conquête de l'Angleterre. Il avait fait de grands efforts pour prévenir l'union du jeune Henri avec Éléonore d'Aquitaine, et l'avait sommé, comme son vassal pour le duché de Normandie, de ne point contracter mariage sans l'aveu de son seigneur suzerain<sup>3</sup>. Mais les obligations de l'homme-lige envers le suzerain, même quand les deux partis les avaient expressément avouées et consenties, n'avaient guère de valeur entre gens d'égale puissance. Henri ne tint nul compte de la défense de se marier, et Louis VII fut obligé de se contenter des nouveaux serments d'hommage que lui prêta le futur roi d'Angleterre pour le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> Ipsa ammonita ab angelis suis, per aliam viam reversa est. (Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XII, p. 474.)

<sup>2</sup> Ibid. — Guilielm. Neubrig., De reb. anglic., p. 405, ed. Hearne.

<sup>3</sup> Chron. turon., apud Script. rer. gallic. et francic. t. XII, p. 474.

<sup>4</sup> Gisleberti Hannoniæ Chron., apud Script. rer. gallic. et francic., t. XIII, p. 565.

Des serments de ce genre, vagues dans leur teneur, prêtés de mauvaise grâce et en quelque sorte pour la forme, étaient depuis longtemps le seul lien qui existât entre les successeurs des anciens rois franks et les chefs souverains du pays compris entre la Loire et les deux mers; car la domination franke n'avait pu prendre racine dans ces contrées aussi fortement que dans celle qui était voisine de la Germanie. Au VII<sup>e</sup> siècle, les peuples de l'Europe qui entretenaient quelques relations avec la Gaule, avaient déjà coutume de la désigner tout entière par le nom de *France*; mais au sein même du territoire gaulois, ce nom était loin d'avoir une pareille universalité. Le cours de la Loire formait la limite méridionale de la Gaule franke, ou du pays français; et au delà se trouvait le pays romain, différent de l'autre par la langue et les mœurs, surtout par la civilisation<sup>1</sup>.

Dans la contrée du sud, les habitants, grands ou petits, riches ou pauvres, étaient presque entièrement de pure race gauloise, ou du moins la descendance germanique n'y était point accompagnée de la même supériorité de condition sociale qui s'y attachait dans le nord. Les hommes de race franke qui étaient venus dans la Gaule méridionale, soit en conquérants, soit comme agents et commissaires des conquérants, établis au nord de la Loire, ne réussirent point à se propager comme nation distincte au sein d'une population nombreuse et réunie dans de grandes villes: aussi les habitants de la France et de la Bourgogne employaient-ils d'ordinaire le nom de Romains pour désigner ceux du midi<sup>2</sup>.

Plusieurs des successeurs de Chlodowig ajoutèrent à leur

<sup>1</sup> Ibid., t. XIII-XVIII, passim.

<sup>2</sup> Fredegarii Chron., apud Script. rer. gallic. et francic., t. II, p. 458 et passim.